



LE PROJET FORÊT-BOIS pour la France

France Bois Forêt (FBF) et France Bois Industries Entreprises (FBIE) sont à l'initiative du « Projet Forêt-Bois pour la France » dont l'objectif est de développer, de façon conjointe, à l'horizon 2020, une filière Forêt-Bois stratégique à haut potentiel écologique, économique et social.

Le « Projet Forêt-Bois pour la France » **associe l'ensemble des acteurs de la forêt et du bois, et met en avant leur rôle primordial** pour lutter contre les effets du changement climatique et favoriser le développement de l'économie, notamment à travers la création d'emplois ancrés dans les territoires.

Le co-financement de ce projet pourra être assuré dès la création d'un **Fonds Forestier Stratégique Carbone (FFSC)**.

LA FILIÈRE EN CHIFFRES

- **16 millions d'hectares** de forêt soit 28 % du territoire
- **440 000 emplois** répartis sur tout le territoire :
 - 190 000 à l'amont
 - 250 000 à l'aval
- **60 milliards d'euros** de chiffre d'affaires :
 - 20 milliards d'euros pour l'amont
 - 40 milliards d'euros pour l'aval

• Une vision stratégique, économique, écologique, sociale à l'horizon 2020

LE PROJET FORÊT-BOIS POUR LA FRANCE RÉPOND AUX BESOINS DE LA SOCIÉTÉ :

- La création de 25 000 emplois non délocalisables,
- La contribution à l'objectif de création de 500 000 logements par an,
- Le respect des engagements biomasse énergie du paquet Énergie-Climat français
- La création de valeur ajoutée par des PME-PMI,
- La réduction significative du déficit commercial,
- Une forêt adaptée au changement climatique,
- Le maintien de la biodiversité et des services éco-systémiques,
- L'optimisation de la collecte de bois,
- La valorisation de tous les usages du bois.

• La forêt et le bois : formidables outils de lutte contre le réchauffement climatique

Le changement climatique observé ces dernières années est une menace pour la pérennité d'un certain nombre de peuplements forestiers et, par conséquent, pour la biodiversité et les services éco-systémiques rendus par la forêt, comme le souligne le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) du ministère de l'Écologie.

La filière Forêt-Bois est un acteur majeur de la lutte contre le réchauffement climatique grâce à :

- La captation et le stockage du carbone réalisés par les végétaux au moyen de la photosynthèse ;
- Au stockage du carbone dans les produits bois ;
- La substitution du bois à d'autres matériaux plus énergivores ;
- La substitution du bois énergie aux énergies fossiles (au sein du paquet des énergies renouvelables).

L'impact du secteur sur le bilan carbone de la France est tel qu'il compense déjà aujourd'hui 22 % des émissions nationales. Il pourrait atteindre 30 % d'ici 2020 grâce au présent projet. À contrario, sans mesures volontaristes, la disparition du puits forestier est probable à l'échéance 2040.

Or, dans les négociations post Kyoto (Durban), la France s'est engagée à préserver son puits carbone forestier...

CARBONE &



• De la forêt aux produits finis, un projet cohérent et créateur d'emplois

Des mesures prises seulement en amont de la filière ne permettraient pas une utilisation optimale des bois issus des forêts françaises. **Des mesures simultanées doivent être adoptées pour développer la transformation et l'utilisation du bois dans l'ameublement, l'emballage ou la pâte à papier et, plus particulièrement, dans la construction, pour répondre aux besoins des marchés.**

En ce sens, l'amélioration de la compétitivité des scieries et la structuration du secteur de la construction bois sont impératives.

Ces efforts sont créateurs de valeur ajoutée et d'emplois ruraux et industriels répartis sur tout le territoire national.

Ils sont également facteurs de rétablissement de la balance commerciale de la filière bois et de la filière énergétique (réduction des importations de résineux, augmentation de l'ordre de 30 % des exportations de panneaux et d'autres produits à valeur ajoutée, baisse significative des importations des énergies fossiles grâce au bois énergie).



Un plan d'action selon deux axes

■ PÉRENNISER LA FORÊT :

Par le développement des pratiques de gestion forestière durable, par le renouvellement dynamique des peuplements (planter et régénérer de façon naturelle assistée au rythme d'1 % par an), par l'adaptation des essences au changement climatique et par l'accroissement raisonné de la mobilisation du bois (de 1,5 Mm³ en 2014 à 11 Mm³ en 2020). Actuellement, le potentiel est loin d'être exploité.

Pour une meilleure exploitation de la ressource, l'animation territoriale au niveau des propriétaires forestiers, les investissements en infrastructures (routes, pistes, dessertes, places de dépôt et de chargement), et les moyens de récolte seront déterminants afin de répondre notamment à la forte demande en bois énergie voulue par le Grenelle de l'Environnement.



EMPLOIS, LA FILIÈRE S'ENGAGE



■ VALORISER LA RESSOURCE BOIS :

Par le respect de la hiérarchie des usages en fonction des valeurs ajoutées créées (du bois énergie et du bois industrie au bois d'œuvre), par l'adaptation à la demande de la production de bois et des produits issus du bois, par l'augmentation de l'utilisation du bois dans la construction et les autres secteurs, avec une attention particulière pour les bois feuillus.

Le développement des entreprises Forêt-Bois est une condition sine qua non de la réussite de ce projet. Elles doivent être encouragées à s'adapter aux marchés, et leurs efforts doivent être soutenus par des dispositifs en faveur de l'innovation, de l'investissement, de l'exportation, de la promotion des produits issus du bois auprès du grand public.



• Un nécessaire investissement d'intérêt général

La mise en place d'un projet stratégique de la filière Forêt-Bois nécessite des investissements importants estimés à 250 millions d'euros à partir de 2014.

■ IL S'AGIT EN EFFET :

- D'apporter un appui à la gestion durable, au renouvellement de la forêt et à son amélioration pour l'adapter au changement climatique ;
- D'accroître l'exploitation raisonnée de la forêt ;
- De renforcer la compétitivité des industries et des entreprises de l'aval ;
- De développer la recherche et le développement pour adapter les essences au changement climatique ;
- De fabriquer des produits plus techniques ou plus élaborés (engineering wood products, systèmes constructifs, chimie verte, biomatériaux), de développer la formation et le marketing.

• La création d'un Fonds Forestier Stratégique Carbone



©Jacques DEGENEVE/CRPF Rhône Alpes

Le Projet Forêt-Bois répond aux préoccupations et aux attentes de la société française à moyen et long terme, tout en étant attentif aux tensions économiques particulièrement fortes dans la période actuelle. Il est porté par la Profession, les Pouvoirs publics (Europe, Etat, collectivités territoriales) et un Fonds Forestier Stratégique Carbone (FFSC) à créer. Nombre de mesures déclinées dans ce projet correspondent aux actions visées par la directive européenne

pour l'utilisation des crédits carbone, à savoir, l'adaptation au changement climatique, le piégeage du carbone par la sylviculture, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'isolation.

L'impact de la filière Forêt-Bois sur l'atténuation du changement climatique sera de 25 % en moyenne sur la période 2013-2020, dont 16 % pour la séquestration Forêt-Bois et 9 % pour les émissions évitées. **La filière est donc légitime pour solliciter la création du Fonds Forestier Stratégique Carbone (FFSC) alimenté par 25 % des montants annuels issus de la mise aux enchères des quotas carbone dès le 1^{er} janvier 2013.**



**France Bois Forêt et
France Bois Industries Entreprises**

10, avenue de Saint-Mandé
75012 PARIS

**Service Presse
PRIMAVERA COMMUNICATION**

Sylvain AUDIGOU - Cyrielle VANDENBROUCKE
55, rue de Paris - 92110 CLICHY
Tél. : 01 55 21 63 85
www.primavera.fr